



ANNULATION

Week-end des Bénévoles à Clairefontaine

En raison de la situation sanitaire, le week-end des bénévoles à Clairefontaine est annulé.

INFOS CLUBS

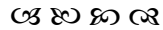
- Les clubs sont priés de prendre connaissance du « Communiqué du Président » Joël MALIN paru sur le site du District, en page intérieure du PV et envoyé par courriel.
- Les clubs qui n'ont pas récupéré leur tablette peuvent venir la chercher aux heures d'ouverture en prenant rendez-vous auprès du secrétariat du District (un courriel a été envoyé aux clubs).



COMITE de DIRECTION

Carnet noir

Le Président, les membres du Comité de Direction, le personnel administratif et technique, présentent leurs sincères condoléances à la famille suite au décès de M. Georges FREMAUX, ancien président du club de St Martin Maillat Condamine et adhérent à l'Amicale des Anciens du District.



COMMUNIQUE DU PRESIDENT

L'épidémie de COVID 19 qui malheureusement repart à la hausse en ce début d'année 2022 a conduit le gouvernement à prendre toute une série de mesures pour la freiner et ce, au moins jusqu'au 23 janvier inclus.

Le sport n'est pas épargné par ces mesures et je vous renvoie sur le site internet du Ministère des Sports ou notre site internet Ligue pour en prendre connaissance.

Heureusement, en cette période de trêve hivernale, ces mesures ne concernent que peu de matches, essentiellement des matches en retard pour ce qui est des championnats régionaux, et je remercie les clubs de tout mettre en œuvre pour disputer ces rencontres afin de conserver un calendrier qui, pour l'instant, est globalement respecté (si des cas COVID se déclarent dans un groupe de joueurs, merci de suivre les protocoles en vigueur qui sont régulièrement mis à jour).

Néanmoins, quelques précisions s'imposent :

- Tous les licenciés de plus de 12 ans qui figurent sur la feuille de match doivent présenter un pass sanitaire conforme et qui, naturellement, doit correspondre à l'identité du licencié. Ce pass sanitaire deviendra pass vaccinal pour certaines catégories de licenciés en fonction de leur âge et à une date qui sera fixée par la loi en cours d'examen au Parlement.
- En respectant les jauges maximales autorisées, les spectateurs sont admis dans les stades ou les gymnases, qu'ils soient assis ou debout (incertitude levée après discussion entre l'Etat et la FFF), à condition bien sûr de vérifier chaque fois que c'est possible leur pass sanitaire (puis leur pass vaccinal selon la date fixée).
- Le port du masque est obligatoire pour tous et en tout temps, sauf pendant la pratique effective lors du match pour les joueurs et le coach principal.
- Les autres gestes « barrière » et notamment le respect d'une distance minimum de 1m pour les spectateurs debout et d'un siège sur 2 pour les spectateurs assis restent de rigueur.
- Enfin, aucune buvette, collation, restauration, ...d'aucune sorte ne peuvent être organisées à l'occasion de la rencontre.
- Par ailleurs, il est rappelé que les manifestations non-essentiels du club (vœux par exemple) doivent être annulées ou reportées.

Pour contraignantes qu'elles soient, je remercie tous les officiels et tous les clubs de veiller strictement et en responsabilité au respect de ces consignes, et ce dès les matches du prochain week-end, si nous ne voulons pas revivre les fins de saison catastrophiques que nous avons déjà vécues lors des 2 précédentes éditions de nos championnats.

Joël MALIN

Président du district de l'AIN de Football

06/01/2022

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Nouveau protocole d'après match décidé par la Commission Prévention et à appliquer dès la reprise

Pour faciliter la sortie de terrain de tous les acteurs d'un match, la Commission Prévention a instauré un nouveau protocole de fin de match. Il sera mis en application, à titre d'essai, pour toutes les équipes seniors après la trêve de cette saison 2021/2022.

*A la fin de la rencontre, tous les participants au match se serrent la main (**le salut en fin de match se fera, pour l'instant, sans serrage de mains, en attendant des jours meilleurs**). Puis, l'équipe recevante, à l'exception de son capitaine, reste sur le terrain dans le rond central, avec les remplaçants et le ou les coachs.*

L'équipe visiteuse au complet quitte le terrain avec les 2 capitaines, le ou les coachs, l'arbitre central, les 2 arbitres assistants et les délégués de terrain pour rentrer aux vestiaires.

Après la rentrée aux vestiaires de l'équipe visiteuse, l'équipe recevante sort du terrain pour rejoindre son vestiaires, attendue par l'arbitre et les 2 assistants qui rejoignent ensuite leurs vestiaires.

Merci de bien vouloir mettre en application ce nouveau protocole dès vos prochains matchs.

QUESTIONNAIRE MI-SAISON ARBITRES

Comme les saisons précédentes, un second questionnaire pour les arbitres du DISTRICT DE L'AIN est à faire et sera comptabilisé dans le classement de fin de saison.

Il est en ligne et est à faire avant le Dimanche 16 Janvier 2022 à 23h59.

Celui-ci est à retrouver sur le lien suivant : <https://forms.gle/eXd9igAXBNF6fNFr7>

Un seul questionnaire pris en compte par arbitre (le premier enregistré).

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

TRIMESTRE 2 : DECEMBRE & JANVIER & FEVRIER

Module U9 : Samedi 08 Janvier et Samedi 15 Janvier (BELLIGNAT) – 23 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

PLASTICS VALLEE FC

BOCQUILLOD Lucie
BOCQUILLOD Maxime
EL MOUMNI Naoufel
ERDEM Kylian
HAMMAMI Mehdi
KHEFACHE Nassim
KOSE Habib
MENTESE Eren
NAOUFAL Ali
RAIS Mohamed
ROSSI Joey
TOK Yasin
TREMBLAY Rémy
TURKER Mustafa

ST MARTIN MCV

PERSICO Yannick

CONCORDIA BELLEGARDE FC

BOEGLIN Sébastien

ES REVERMontoise

AIME David
VAUDON Antony

US ARBENT

AZZOUZ Djamel
DELIVEYNE Jean-Marc
DORTIES Aurélien

CFF1 : Mercredi 16 Février au Samedi 19 Février (District VIRIAT) – 19 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CONCORDIA BELLEGARDE FC

BELGACEM Hichem

O. SUD REVERMONT 01

MENDEZ COSTA Francisco

O. ST DENIS LES BOURG

JIMENEZ Yostin

FOOTBALL TROIS RIVIERES

BAS Alex

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BOULLY Yvan

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

BUELLET Nathan
CHAGNEUX Emmie
KRIMOU Abdeltif
MAKUMBUNDU Edyvanio
OURAGHI Kamil

JASSANS FRANS

GONCALVES Justine

FC DOMBES

MOSENGO Loïc Abdel
IAFRATE Stéphane

EVEIL DE LYON

AN Jun
FEUDJEU Modeste

FC CANTON VINAY

GUEDADA Eddy

AS PARMELAN VILLAZ

WAGENAAR Pierre Mathieu

AS ST FORGEUX

MANNECHEZ Simon

ST DENIS AMBUTRIX

Module U13 : Samedi 12 Février et Dimanche 13 Février (JASSANS) – 5 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

VALSERINE FOOTBALL CLUB

NUNES Filipe

FC MAS RILLIER

POURCHAIRE David

TRIAIY Bruno

JASSANS FRANS FOOTBALL

CORBAT Laurent

VALEROU LOU Pablo

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Les membres de la commission adressent leurs vœux pour cette année, à l'ensemble des acteurs du football départemental.

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Informations générales

Les buts

Les buts ont une longueur intérieure de 7,32 m et une hauteur intérieure de 2,44 m. La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les lois du jeu de l'IFAB (International Football Association Board) Pour la hauteur, une tolérance de ± 1 cm sous la barre et la ligne de but est admise. La section des poteaux peut être ronde, elliptique ou ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12cm et correspond à la largeur de la ligne de but.

Aucun élément du but repliable et/ou mobile ne peut empiéter dans la zone de sécurité des 2,50 m mesurée à partir de l'extérieur de la ligne de jeu. En position repliée, ces buts devront garantir cette largeur de 2,50 m correspondant à la zone de sécurité.

Les buts mobiles sont consignés conformément au Code du Sport (cf.art.R322-21)

Pour la CDTIS : JF JANNET